Spicanet® *EV*

Fiche technique
HERBICIDE

5 Litres

- **Débroussaillant sélectif des graminées**
- **Dévitalisation des broussailles**

Spicanet® *EV*

Fiche d'identité

Débroussaillant spécifique pour la dévitalisation des broussailles sur pied. Sélectif des graminées.

Composition :
240 g/l triclopyr (ou 334 g/l ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr)
60 g/l clopyralid

Formulation :
Concentré émulsionnable (EC)

Autorisation de mise sur le marché :
AMM N° 8100006

Classement :
Liquides inflammables (catégorie 3) ; Danger par aspiration (catégorie 1) ; Irritation cutanée (catégorie 2) ; Sensibilisation cutanée (catégorie 1B) ; Irritation oculaire (catégorie 2) ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (catégorie 3) ; Toxicité chronique pour le milieu aquatique (catégorie 2)

Période de traitement :

J F M A M J J A S O N D

Dose homologuée :
2 l/ha soit 1 l/hl

Délai de réentrée :
48 heures

Nb d'applications autorisées :
1 application par an

ZNT :
5 mètres

Visibilité d'action :
Quelques jours après traitement

Persistance d'action :
Produit systémique à pénétration foliaire. Migre dans la plante jusqu'aux racines.

Conditionnement :
4 x 5 L

conseillé possible déconseillé interdiction réglementaire

A retenir

- **Large spectre d'action (herbacées vivaces, semi-ligneux, ligneux,...)**
- **Sélectif des couverts de graminées en place**
- **Rapide d'action : complémentarité de deux substances actives pour une destruction en profondeur.**

Description

Spicanet® EV est un débroussaillant spécifique et sélectif des graminées.

Spicanet® EV est particulièrement bien adapté au débroussaillement des chemins, talus, abords de bâtiments, des haies, des clôtures, des sites industriels, accotements routiers, accotements de voies ferrées...

Spicanet® EV est conditionné en 5 litres.

Mode d'action

Les deux substances actives sont des acides picoliniques. Elles perturbent la régulation de l'auxine et agissent ainsi sur les membranes des cellules et la division cellulaire. La croissance est désordonnée ce qui induit d'importantes déformations des feuilles et des pousses, suivie d'un dessèchement progressif de la plante jusqu'à sa mort.

Absorbé rapidement par les parties aériennes, Spicanet® EV migre dans la plante par systémie jusqu'aux racines, entraînant la déformation des parties aériennes et souterraines en croissance. La pénétration se fait rapidement dans la plante. Après quelques jours, les premiers symptômes sont visibles. La destruction intervient au bout de quelques mois pour les ligneux, semi-ligneux et autres dicotylédones herbacées. Les ronces, orties et chardons sont détruits plus rapidement (2 à 4 semaines).

Sélectif des graminées, il respecte le couvert végétal en place et participe ainsi à limiter le risque d'érosion des sols.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Dose homologuée : 2 litres par hectare (dose recommandée de 1 litre par hectolitre)
• Usage : Dévitalisation des broussailles en traitement localisé.

Débroussaillement	*Organismes nuisibles*	*Dose Spicanet EV® pour 100 litres d'eau*	*Dose Spicanet EV® pour 10 litres d'eau*	*Nombre de traitements possibles*
Traitements généraux : dévitalisation des broussailles	Chardons, ligneux et semi-ligneux	1 litre	100 ml	1 traitement par an de mars à juillet*
	Ronces, orties	0,75 litre	75 ml	

(*) S'applique uniquement en localisé.

Spicanet® EV s'utilise uniquement sur une végétation présente. Pour le désherbage d'un sol nu, utilisez un désherbant de prélevée.

Champ d'activité

Spicanet® EV est efficace contre ronces, orties et autres herbacées vivaces, semi-ligneux et ligneux. Les meilleures efficacités sont obtenues sur des plantes en pleine croissance active.

Spicanet® EV s'applique uniquement sur une végétation présente. Pour le désherbage d'un sol nu, utilisez un désherbant de prélevée.

Arbre à papillon
Buddleja davidii

Chardon des champs
Cirsium arvense

Renouée du Japon
Fallopia sachalinensis

Nom commun	*Nom latin*	*Sensibilité**
ESPECES DE ZONE CLIMATIQUE «TEMPEREE»		
Strate arborée haute (>25 m)		
Robinier faux-acacia	*Robinia pseudoacacia*	MS / R
Frêne élevé ou commun	*Fraxinus excelsior*	S
Peuplier noir	*Populus nigra*	TS
Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	S
Erable plane	*Acer platanoides*	S
Châtaigner	*Castanea sativa*	S
Hêtre	*Fagus sylvatica*	S
Noyer	*Juglans regia*	S
Orme	*Ulmus minor*	S
Chêne	*Quercus sp.*	S
Strate arborée haute (16-25 m)		
Bouleau	*Betula pendula*	TS
Charme commun	*Carpinus betulus*	MS / R
Merisier	*Prunus avium*	S
Strate arbustive haute (8-15 m)		
Saule marsault	*Salix caprea*	TS
Erable champêtre	*Acer campestre*	S
Strate arbustive moyenne (3-7 m)		
Prunellier (Epine noire)	*Prunus spinosa*	S
Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*	TS
Aubépine	*Crataegus monogyna*	MS / R
Noisetier	*Corylus avellana*	TS
Sureau noir	*Sambucus nigra*	TS
Strate arbustive basse, grimpantes et herbacées		
Renouée du Japon	*Fallopia sachalinensis*	MS / R
Arbre à papillon	*Buddleja davidii*	S
Clematite vigne blanche	*Clematis vitalba*	MS / R
Vigne vierge	*Parthenocissus quinquefolia*	TS
Ronce	*Rubus fruticosus*	S
Genêt à balais	*Cytisus scoparius*	TS

TS = Espèce très sensible (> 95 % d'efficacité) ; S = Espèce sensible (de 85 à 94 % d'efficacité) ; MS = Espèce moyennement sensible (de 70 à 84 % d'efficacité)
R = Espèce peu sensible à résistante (< 69 % d'efficacité)

Spicanet® EV

Nom commun	Nom latin	Sensibilité*
Strate arbustive basse, grimpantes et herbacées (suite)		
Ajonc d'Europe	*Ulex europaeus*	MS
Saule cendré	*Salix cinerea*	TS
Armoise commune	*Artemisia vulgaris*	S
Bruyère à balais	*Erica scoparia*	S
Bruyère cendrée	*Erica cinerea*	S
Callune commune	*Calluna vulgaris*	S
Chardon des champs	*Cirsium arvense*	S
Chardon Roland	*Eryngium campestre*	S
Bugle	*Ajuga sp.*	S
Framboisier	*Rubus ideaus*	S
Grande berce	*Heracleum spondilyum*	S
Epilobes	*Epilobium sp.*	S
Millepertuis	*Hypericum sp.*	S
Ortie dioique (commune)	*Urtica dioica*	S
Pissenlit	*Taraxacum sp.*	S
Rumex	*Rumex sp.*	S
Senecon du cap	*Senecio inaequidens*	S
Onagre	*Oenothera biennis*	S
Eglantier sauvage	*Rosa canina*	S
ESPÈCES DE ZONE CLIMATIQUE MÉDITERRANÉENNE		
Mimosa	*Acacia dealbata*	MS/R
Chêne vert	*Quercus ilex*	MS
Olivier	*Olea oleaster*	MS
Salsepareille	*Smilax aspera*	MS

Sélectivité

Spicanet® EV est sélectif de toutes les espèces de graminées endémiques et spontanées que l'on peut rencontrer en zone non agricole.

Le mode d'emploi

Préparation de la bouillie

Il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage. (Des fiches d'étalonnage sont disponibles sur le site Bayer Espaces Verts www.club-vert.com).

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire au traitement.
- Agiter le bidon et verser la dose de Spicanet® EV nécessaire dans le pulvérisateur partiellement rempli d'eau, puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application.
- Assurer une agitation régulière durant tout le traitement pour homogénéiser la bouillie
- Éviter tout contact avec l'eau, par dérive d'embruns ou ruissellement.
- Réserver de préférence un appareil uniquement pour les traitements de débroussaillement. Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer.
- Aussitôt après la fin des traitements nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire.

Conditions d'application

- Appliquer Spicanet® EV en localisé.
- Appliquer par temps poussant, éviter les traitements en période de sécheresse.
- Traiter à une température ne dépassant pas 20°C sous abri.

Recommandation particulières

- Pour protéger les cultures voisines de la zone de traitement, ne pas pulvériser près des cultures sensibles aux auxines de synthèse (vignes, arbres fruitiers, tournesol, colza, légumineuses, cultures légumières et ornementales, tabac, betteraves, pommes de terre…).
- Ne pas utiliser sur des broussailles peu denses en l'absence de tapis herbeux.
- Ne pas traiter sur des broussailles portant des fruits comestibles à maturité (mûres, framboises …).
- Pour le semis ou la plantation d'une culture sur laquelle aucun produit à base de clopyralid n'est autorisé, respecter un délai de 125 jours après l'application.

Spicanet® *EV*

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) est essentiel dans le cadre du respect des bonnes pratiques de mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques. S'il est adapté et bien utilisé, il limite l'exposition du corps.

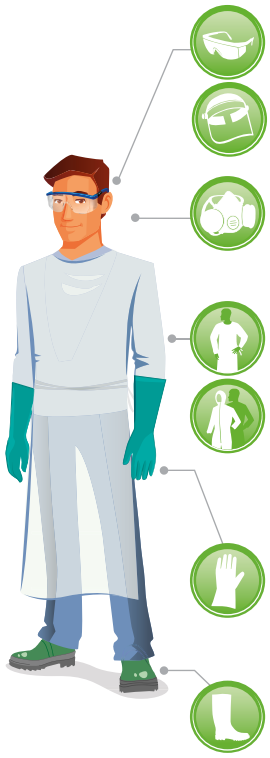

EPI pour protéger L'OPÉRATEUR	Phase de mélange/ chargement	Application			Nettoyage du matériel de pulvérisation
		pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur à dos	pulvérisation avec tracteur sans cabine	pulvérisation avec tracteur avec cabine	
Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)	✔	✔	✔		
Protection oculaire/faciale certifiée EN 166 (CE, sigle 3)					✔
Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387)	✔	✔	✔		
Combinaison de protection non tissée de catégorie III de type 5/6		✔			
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % coton / 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant	✔		✔	✔	✔
EPI partiel (blouse ou tablier manche longue) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail	✔				✔
Gants en nitrile certifiés EN 374-3	✔	✔			✔
Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation			✔	✔*	
Bottes de protection certifiées EN 13 832-3	✔	✔			✔

*Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

EPI pour protéger le TRAVAILLEUR	Intervention sur une parcelle traitée
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.	✔

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION

1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.

2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.

3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).

4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et les réglages des matériels d'application.

5 Surveiller le remplissage du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).

6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION

7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRES L'APPLICATION

8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.

9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.

10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes.

Bayer vous propose un 11ème geste pour la gestion des effluents :

11 Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL* : Dispositif Phytobac®
11ème Geste Responsable et Professionnel.

* *MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.*

® Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.

UPJ UNION des entreprises pour la PROTECTION des JARDINS et des ESPACES PUBLICS

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Bayer

Bayer S.A.S.
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE

Bayer Service infos Espaces Verts
N°Vert 0 800 008 401
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.club-vert.com
L'ESPACE WEB DES ESPACES VERTS

N° agrément Bayer S.A.S : RH02118 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services.

Précautions et bonnes pratiques

Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour les animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- Point de gel : - 5°C.

Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Traiter en l'absence de vent.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.

Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Associé aux bonnes pratiques, le Phytobac® préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles lors des rinçages et lavages du matériel.**

** Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.

Informations sur les premiers soins

Premiers soins : Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation : transporter la personne à l'air frais.
En cas de contact avec la peau : nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes - après les 5 premières minutes, enlever les lentilles de contact.
En cas d'ingestion : rincer la bouche - ne pas faire vomir - appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) disponibles sur :

- **Site : www.adivalor.fr**
- **Email : infos@adivalor.fr**
- **N° AZUR : 08 10 12 18 85**

Votre distributeur

® Marque déposée Bayer - www.accentonic.com - 01-2015 - Crédit photographique : Bayer

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.